

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami, tenue le 7 avril 2025 à 18 heures 30, en mode virtuel.

MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

M. Denis Laroche, président
Mme Mélanie Chaumont, vice-présidente
M. Marc-André Gagnon, secrétaire

RESSOURCES PRÉSENTES :

Mme Jessika Beaupré, directrice générale
Mme Sabrina Dufour-Bilodeau, adjointe à la directrice générale (prise de notes)
Mme Catherine Gagnon, analyste-contrôle, risque et conformité

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Le président de la Caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami, M. Denis Laroche, souhaite la bienvenue aux personnes assistant à l'assemblée générale annuelle en mode virtuel.

Il présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien :

- Mme Mélanie Chaumont, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de Mise en candidature qui présentera le rapport du comité à l'issue de l'appel de candidatures;
- M. Marc-André Gagnon, secrétaire du conseil d'administration qui sera assisté dans ses fonctions par Sabrina Dufour-Bilodeau, adjointe à la direction générale;
- Mme Jessika Beaupré, directrice générale;
- Mme Catherine Gagnon, analyste-contrôle, risque et conformité.

Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M. Denis Laroche informe les membres que cette assemblée générale a dûment été convoquée par avis publié le 21 janvier 2025.

Il précise que cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours de quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Présentation d'une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Présentation d'une capsule vidéo afin de familiariser les membres avec la plateforme numérique.

PRÉCISIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

M. Denis Larocque précise que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- résider, être domicilié ou travailler au Québec;
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société;
- être un membre réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Comme il y aura des votes en direct, M. Denis Larocque mentionne que deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées. Il recommande donc :

- Mme Sabrina Dufour-Bilodeau;
- Mme Catherine Gagnon.

afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes. Les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur la proposition de (retiré), appuyée par (retiré), il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Sabrina Dufour-Bilodeau et Mme Catherine Gagnon comme personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté par M. Marc-André Gagnon, secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur la proposition de (retiré), appuyé par (retiré), il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre de jour.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, M. Denis Laroche mentionne qu'aucune lecture ni de résumé seront faits.

Sur la proposition de (retiré), appuyé par (retiré), il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2024.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

M. Denis Laroche présente les membres du conseil d'administration et diffuse les principales réalisations de la dernière année de la Caisse et les différentes orientations. Il termine en remerciant les employés et les gestionnaires pour tout le travail accompli au cours de l'année.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Denis Laroche présente le rapport sur la surveillance relative à trois (3) règles déontologiques pour la dernière année, soit :

- Le conflit d'intérêts;
- Les dépôts et crédits;
- L'octroi de contrat de fourniture de biens ou de services.

Il est important de noter qu'annuellement, tous les employés et membres de conseil d'administration de la Caisse ont l'obligation d'attester avoir lu et compris le Code de déontologie Desjardins (Code) et de s'engager à le respecter.

Voici donc le bilan de la surveillance de ces trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- À ce titre, aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3 Rapport financier

Présentation d'une capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024.

Après la capsule vidéo, Mme Jessika Beaupré remercie chaleureusement tous les employés pour leur travail extraordinaire. Ils ont déployé tous les efforts pour répondre à vos besoins, ont été proactifs et vous ont conseillé selon vos événements de vie. Les résultats de la caisse en témoignent. Elle remercie également les membres, c'est grâce à eux que Desjardins peut remplir sa mission de les accompagner dans leur autonomie financière.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Présentation d'une capsule vidéo présentant les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec le Fonds d'aide au développement du milieu (ce qu'on appelle le FADM), en dons et en commandites.

M. Denis Laroche mentionne qu'un nouveau plan d'engagement et de proximité triennal a été adopté. Il remercie les 350 membres qui ont participé à la consultation. La réussite scolaire, les œuvres humanitaires, la santé, le développement économique et les services de proximité sont les priorités qui vont guider la Caisse dans le choix des initiatives à supporter.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée de la part des membres.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Présentation d'une capsule vidéo sur la ristourne.

M. Denis Laroche précise que le scénario recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour l'ensemble des membres et de la communauté et totalement conforme aux encadrements applicables.

Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels recommandée par le conseil d'administration par Mme Jessika Beaupré. Les excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres se chiffrent à 6 020 000 \$.

Présentation du scénario de versement de ristournes par Mme Jessika Beaupré. Le conseil d'administration recommande un montant de 1 604 939 \$ pour le versement des ristournes aux membres et un montant de 204 098 \$ pour l'alimentation du fonds d'aide au développement du milieu pour un montant total de 1 400 841 \$.

Sur la proposition de (retiré), appuyé par (retiré), il est résolu à l'unanimité que le scénario recommandé par le conseil d'administration sur le partage des excédents annuels et les ristournes soit soumis au vote après les présentations.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

M. Denis Laroche agira à titre de président d'élection et étant donné que le secrétaire est une personne candidate, la secrétaire adjointe Mme Sabrina Dufour-Bilodeau agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Mélanie Chaumont rappelle la démarche du profil collectif enrichi et présente le rapport du comité de mise en candidature.

Elle précise que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 21 janvier 2025 de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite Internet, notre page Facebook) et bulletin d'information.

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 5 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans le domaine du développement durable;
- 2 femmes et 2 hommes pour maintenir la parité;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 18-34 ans et 50-64 ans;
- des personnes représentant le secteur du commerce de détail.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Mme Mélanie Chaumont poursuit en présentant les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- Kossi Ibba Simplicie Dokou;
- Ghislain Dubeau;
- Marc-André Gagnon;
- Maude Thériault;
- Nicolas Villeneuve.

Affichage du tableau synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, la Caisse a offert aux personnes candidates de préparer une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes.

Trois (3) personnes candidates se présenteront par le biais d'une vidéo.

Présentation d'une capsule vidéo afin de découvrir ces personnes candidates.

M. Denis Laroche rappelle que cette capsule vidéo ne présente pas l'ensemble des candidatures, il réitère l'importance de consulter le document des personnes candidates qui a été déposé sur le microsite de la Caisse et qui est disponible à la Caisse sur demande. Ce document permettra de constater le portrait global des candidatures afin de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration.

5.2.4 Élection par votation (vote en différé)

L'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Précisions par M. Denis Laroche que les membres sont appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes et l'élection des membres du conseil d'administration.

Faits saillants pour la période de votation :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- La réécoute de notre assemblée est possible pour tous les membres, participants ou non, par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse;
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse;
- Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD en ligne ou AccèsD mobile;
- Pour être habilité à voter, les membres doivent être inscrits aux services AccèsD.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre (4) jours, soit jusqu'à 23h59 le vendredi, 11 avril.

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Faits saillants entourant l'annonce des résultats :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement;
- Dans les 24 à 48 heures ouvrables après la période de votation, la Caisse est informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse, c'est ce qui mettra fin à l'assemblée générale annuelle;
- La proposition reçue est conforme au scénario recommandé par votre conseil d'administration. Un vote « POUR » cette proposition s'avère le scénario le plus avantageux et totalement conforme aux encadrements applicables. Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée;
- En cas de vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Denis Laroche remercie les membres de la Caisse pour leur participation à cette assemblée générale annuelle virtuelle. Il tient également à remercier tous les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

Présentation d'une capsule vidéo pour la conclusion de l'assemblée.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici le résultat obtenu à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS ET LES RISTOURNES

94,83 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : adoptée

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les personnes suivantes sont élues :

- Ghislain Dubeau;
- Marc-André Gagnon;
- Maude Thériault;
- Nicolas Villeneuve.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 14 avril 2025 à 15h30.

Denis Laroche, président

Marc-André Gagnon, secrétaire